



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 1

PREMIÈRE SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

DIX HEURES

En cette première journée de la quarantième législature convoquée par proclamation de M. Philip LEE, *lieutenant-gouverneur de la province du Manitoba*, pour l'expédition des affaires de la province, M^{me} Patricia CHAYCHUK, *greffière de l'Assemblée législative*, dépose sur le bureau de l'Assemblée, conformément à l'article 174 de la *Loi électorale*, la liste des noms des candidats élus à l'élection générale du 4 octobre 2011 à titre de députés à l'Assemblée législative qui a été présentée par le directeur général des élections. Après y avoir été autorisée, la greffière fait prêter serment aux députés présents qui se rendent à leur siège après avoir signé le rôle.

Circonscription électorale	Député élu
Agassiz	BRIESE, Stuart
Arthur-Virden	MAGUIRE, Larry
Assiniboia	RONDEAU, Jim
Brandon-Est	CALDWELL, Drew
Brandon-Ouest	HELWER, REG
Burrows	WIGHT, Melanie
Charleswood	DRIEDGER, Myrna
Concordia	WIEBE, Matt
Dauphin	STRUTHERS, Stan
Dawson Trail	LEMIEUX, Ron
Elmwood	MALOWAY, Jim
Emerson	GRAYDON, Cliff
Entre-les-Lacs	NEVAKSHONOFF, Thomas G.
Flin Flon	PETTERSEN, Clarence
Fort Garry-Riverview	ALLUM, James
Fort Richmond	IRVIN-ROSS, Kerri
Fort Rouge	HOWARD, Jennifer
Fort Whyte	MCFADYEN, Hugh
Gimli	BJORNSON, Peter
Kewatinook	ROBINSON, Eric
Kildonan	CHOMIAK, Dave
Kirkfield Park	

La Vérendrye	SMOOK, Dennis
Lac-du-Bonnet	EWASKO, Wayne
Lakeside	EICHLER, Ralph
Le Pas	WHITEHEAD, Frank
Logan	MARCELINO, Florina
Midland	PEDERSEN, Blaine
Minto	SWAN, Andrew
Mont-Riding	ROWAT, Leanne
Morden-Winkler	FRIESEN, Cameron
Morris	TAILLIEU, Mavis
Pointe Douglas	CHIEF, Kevin
Portage-la-Prairie	WISHART, Ian
Radisson	JHA, Bidhu
Riel	MELNICK, Christine
River East	MITCHELSON, Bonnie
River Heights	GERRARD, Jon
Rivière-Seine	OSWALD, Theresa
Rossmere	BRAUN, Erna
Saint-Boniface	SELINGER, Greg
Saint-Norbert	
Saint-Vital	ALLAN, Nancy
Selkirk	DEWAR, Greg
Southdale	SELBY, Erin
Spruce Woods	CULLEN, Cliff
St. James	CROTHERS, Deanne
St. Johns	MACKINTOSH, Gord
St. Paul	SCHULER, Ron
Steinbach	GOERTZEN, Kelvin
Swan River	KOSTYSHYN, Ron
The Maples	SARAN, Mohinder
Thompson	ASHTON, Steve
Transcona	REID, Daryl
Tuxedo	STEFANSON, Heather
Tyndall Park	MARCELINO, Ted
Wolseley	ALTEMEYER, Rob

(Document parlementaire n° 1)

Le lieutenant-gouverneur, Philip LEE, fait son entrée à l'Assemblée et prend place sur le trône.

M. le *ministre* SWAN dit :

« Le lieutenant-gouverneur me charge de vous informer qu'il ne communiquera pas les motifs de convocation de l'Assemblée législative tant qu'un président n'aura pas été dûment élu. »

Le lieutenant-gouverneur se retire.

Conformément à l'article 6 du *Règlement*, l'Assemblée élit un président.

La greffière informe l'Assemblée que les députés nommés ci-après ont déclaré leur intention de présenter leur candidature au poste de président :

M. Greg DEWAR, *député de la circonscription électorale de Selkirk*;

M. Tom NEVAKSHONOFF, *député de la circonscription électorale d'Entre-les-Lacs*;

M. Daryl REID, *député de la circonscription électorale de Transcona*.

Les députés votent.

La greffière déclare que M. Daryl REID, *député de la circonscription électorale de Transcona*, a été dûment élu président conformément au paragraphe 8(8) du *Règlement*.

M. le *premier ministre* SELINGER et M. MCFADYEN escortent M. Daryl REID jusqu'au fauteuil et le revêtent de la toge présidentielle. Le nouveau président s'adresse à l'Assemblée en ces termes :

« Députés à la quarantième Assemblée législative :

« Je remercie les députés de l'insigne honneur qu'ils m'ont fait. Je quitte le parquet de l'Assemblée pour occuper le fauteuil présidentiel. Je renonce par le fait même à mes sentiments et à mes activités partisanes pour m'acquitter avec impartialité et du mieux que je peux des fonctions importantes qui m'incombent en tant que président de l'Assemblée législative. »

Le lieutenant-gouverneur fait de nouveau son entrée à l'Assemblée et prend place sur le trône.

Le président dit :

« Votre Honneur, l'Assemblée législative m'a élu à la présidence. Il m'incombe donc de réclamer, en son nom, tous les droits et privilèges qui lui sont dévolus par tradition, notamment la liberté d'expression et de délibération et l'accès à Votre Honneur au besoin. Je vous demande également d'accorder la plus haute considération aux travaux de l'Assemblée. »

M. le *ministre* SWAN dit :

« Monsieur le président,

« Son Honneur est convaincu que les travaux de l'Assemblée seront marqués au sceau de la sagesse et de la prudence. De plus, Son Honneur accorde à l'Assemblée les droits et les privilèges qui lui sont dévolus par tradition. Son Honneur communiquera les motifs de convocation de l'Assemblée législative le jeudi 20 octobre à 13 h 30. »

Le lieutenant-gouverneur se retire.

L'Assemblée suspend ses travaux à 10 h 45 et les ajourne à 13 h 30.

TREIZE HEURES TRENTE

Le lieutenant-gouverneur ouvre la session par la lecture du discours du trône.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée législative du Manitoba,

Je vous souhaite la bienvenue à la première session de la quarantième Législature de la Province du Manitoba.

Les élections générales du 4 octobre ont vu le plus grand nombre de nouveaux élus à l'Assemblée depuis plus de dix ans. Chacun de vous, anciens et nouveaux députés, tout comme chacun des candidats aux élections, doit être félicité de s'être présenté afin de servir la population manitobaine.

Les électeurs ont confié un nouveau mandat à notre gouvernement. Nous avons conscience du privilège que nous ont accordé les Manitobains et les Manitobaines, et des responsabilités importantes qui en découlent.

Il fait très bon vivre au Manitoba en ce moment. Nous sommes en train de rebâtir notre province, plus de personnes travaillent ici que jamais, des gens reviennent vivre ici, et d'autres se forment aux emplois de demain. Les Manitobains et les Manitobaines bâtissent leur avenir dans cette province pour eux, leurs enfants et leurs petits-enfants. Notre gouvernement collaborera avec eux afin que l'immense potentiel de notre province continue de se révéler.

Afin d'aider la province à continuer d'aller de l'avant, nous allons nous concentrer dans les quatre prochaines années sur les priorités essentielles présentées aux Manitobains et aux Manitobaines au cours de la campagne électorale. Nous allons :

- améliorer encore les soins de santé;
- multiplier les possibilités d'emploi, d'éducation et de formation;
- consolider l'avantage que constitue le caractère abordable du Manitoba;
- rendre nos collectivités plus sûres et plus saines;
- protéger notre environnement;
- développer Hydro-Manitoba en tant que bien public qui constitue un avantage pour toute la population de la province.

Au cours des quatre prochaines années, des mesures axées sur chacune de ces priorités seront présentées à cette Assemblée.

Le système de soins de santé est la première priorité de la population manitobaine, et notre gouvernement ne perdra jamais ce fait de vue. Nous avons embauché plus de médecins, d'infirmières et d'autres professionnels de la santé dans le but de réduire les délais d'attente et d'améliorer la qualité des soins de santé offerts. Nous avons rénové et rebâti hôpitaux, cliniques et foyers de soins personnels. Et nous avons réussi à rendre le système provincial de santé plus efficient tout en améliorant les soins apportés aux patients.

Pour progresser vers notre objectif d'offrir de meilleurs soins de santé plus près des patients, notre gouvernement prendra des mesures sur plusieurs fronts.

Nous allons mettre en œuvre les trois priorités déterminées par la Société canadienne du cancer, notamment en rendant gratuits le traitement contre le cancer et l'accès aux médicaments d'appui – sans franchise à payer pour les patients.

Notre gouvernement s'est engagé à fournir aux Manitobains et aux Manitobaines l'accès le plus rapide au Canada à des tests de dépistage et de diagnostic et à des traitements du cancer de calibre international. Dans ce but, nous avons lancé la stratégie de réduction des délais d'attente pour le traitement du cancer la plus complète et la plus dynamique du pays. Dans le cadre de ce plan, nous ajouterons davantage de spécialistes pour accélérer le dépistage et le diagnostic de cette maladie, et nous allons commencer à transformer les sites ruraux de chimiothérapie en centres Action cancer afin de mieux appuyer les patients dans leur traitement.

Nous allons améliorer notre système de soins à domicile, qui est déjà de calibre international, en y ajoutant davantage de services à domicile et de visites de spécialistes. Médecins, infirmières praticiennes et autres professionnels de la santé travailleront au maintien de la santé des personnes âgées afin que ces dernières puissent demeurer plus longtemps chez elles. Notre programme de construction de foyers de soins personnels permettra d'augmenter le nombre de places offertes aux familles qui en ont besoin.

Pour améliorer encore plus les soins aux patients, nous avons impérativement besoin de nos professionnels de la santé. Au cours des 12 prochains mois, nous allons entreprendre les premières étapes de notre plan sur quatre ans dont les objectifs sont :

- l'embauche de 2 000 infirmières et infirmières praticiennes et la mise en œuvre des mesures nécessaires pour en former de nouvelles;
- l'embauche de 200 médecins et de 50 auxiliaires médicaux, qui nécessitera la création de 22 places de résidence en médecine;
- l'embauche de technologistes et autres professionnels de première ligne afin de maintenir notre système au rang des meilleurs systèmes mondiaux.

Notre objectif au cours des prochaines années est de faire en sorte que tout résident manitobain qui le désire puisse avoir accès à un médecin de famille. En plus de former et d'embaucher plus de médecins et d'infirmières praticiennes, notre gouvernement va ouvrir de nouvelles cliniques de soins primaires, de nouveaux centres d'accès et de nouvelles cliniques de soins rapides dans l'ensemble du Manitoba. Un plus grand nombre d'infirmières praticiennes seront recrutées expressément pour travailler dans les collectivités rurales et du Nord.

Villes et villages partout au Manitoba bénéficieront d'améliorations additionnelles à leurs services de santé, notamment les postes d'ambulances à Île-des-Chênes et à Saint-Laurent, les sites Télésanté de Camperville et Waterhen, et les cliniques de Sainte-Rose, Swan River et Lundar. Nous ajouterons des appareils d'imagerie par résonance magnétique à Dauphin, à Selkirk et dans les quartiers ouest de Winnipeg. Nous allons agrandir et rénover l'hôpital de Brandon, le service des urgences de Flin Flon et d'autres établissements de soins de santé.

Ces changements vont non seulement améliorer les soins de santé dont bénéficient les résidents du Manitoba, mais aussi rendre le système plus efficient et plus efficace. Les investissements que nous allons faire dans les services de santé des régions du Nord permettront d'éviter le déplacement aller-retour à Winnipeg de près de 1 000 patients chaque année.

Les Manitobains et les Manitobaines savent que la prospérité et la sécurité de nos familles et de notre province découlent d'un engagement envers l'éducation et la formation professionnelle.

Au cœur de cet engagement se trouve la réduction de la taille des classes de la maternelle à la 3^e année à un maximum de 20 élèves. Un comité de mise en œuvre, composé de parents, d'enseignants et d'administrateurs, élaborera un plan à cet effet au cours de l'année à venir. La mise en œuvre du plan débutera en 2012.

Notre gouvernement fera en sorte que les familles manitobaines bénéficient de services de garde d'enfants sûrs et pratiques, ce qui est essentiel à l'amélioration des possibilités d'éducation et d'emploi offertes aux parents. Les quatre prochaines années verront la construction de garderies et l'ajout de places dans les garderies existantes. Au cours de cette même période, nous augmenterons le salaire des travailleurs des services à l'enfance afin d'attirer plus de personnes dans ce domaine vital.

Nous continuerons notre travail de modernisation des établissements d'enseignement, avec de nouvelles écoles, de nouveaux laboratoires de sciences et de nouveaux gymnases. En outre, nous améliorerons l'équipement des ateliers dans nos écoles, dans le but d'accroître les possibilités de formation, et nous travaillerons avec les divisions scolaires des régions rurales pour élargir l'accès aux services Internet à large bande.

Des initiatives visant à aider le secteur privé à employer plus d'apprentis seront instaurées afin de renforcer les programmes mis en place pour encourager les jeunes à fréquenter l'école jusqu'à l'âge de 18 ans. Nous développerons la formation aux métiers spécialisés dans les régions rurales du Manitoba et nous aiderons les résidents des régions rurales et du Nord grâce à un programme de démarrage d'entreprises par les compagnons.

Un centre de la technologie et des métiers spécialisés sera construit au Collège Red River pour assurer la formation dans des métiers à forte demande comme ceux de charpentier, d'électricien et de plombier.

De nouvelles possibilités d'éducation et de formation professionnelle aideront à améliorer la santé et la sécurité de nos collectivités. Nous favoriserons aussi la prévention du crime dans notre province en élaborant avec des partenaires communautaires des programmes d'activités après l'école. Les occasions d'apprentissage et de mentorat offrent aux jeunes à risque des solutions de rechange positives.

Nous savons également que l'amélioration de la sécurité des collectivités est un défi que nous devons relever directement au moyen de nouvelles ressources allouées aux services de police et de conséquences plus claires pour les contrevenants. Au cours des années à venir, notre gouvernement ajoutera 50 agents de police dans les rues de Winnipeg et 25 aspirants-policiers affectés au centre-ville. De plus, 50 policiers additionnels et 25 aspirants-policiers seront postés dans les régions rurales et du nord du Manitoba. Nous travaillerons de concert avec les municipalités et les Premières nations pour améliorer la capacité de lutte contre les incendies dans notre province.

Les contrevenants seront traités plus rapidement par le système judiciaire au fur et à mesure de l'embauche de nouveaux procureurs et de la mise sur pied du tribunal de fin de semaine. Nous travaillerons avec le gouvernement fédéral pour renforcer le *Code criminel* et nous proposerons des modifications spécifiques afin que le recrutement par les bandes de rue devienne un acte criminel explicite, et que les agressions au couteau, les incendies criminels, les cambriolages à domicile et la piraterie routière soient punis plus sévèrement.

Nous travaillerons avec les services de police pour élargir le programme de bracelet de surveillance électronique.

Le Manitoba est l'un des endroits les plus abordables où vivre, étudier, travailler et élever une famille. Des gens viennent du monde entier pour profiter de ces avantages.

Toutes les familles manitobaines peuvent être assurées qu'elles continueront de payer la facture combinée d'électricité, de chauffage et d'assurance automobile la plus basse au Canada.

De plus :

- notre gouvernement continuera à retirer davantage d'entreprises du rôle d'imposition et s'assurera que le salaire minimum augmente de façon régulière et durable;
- la stratégie de réduction de la pauvreté Tout le monde à bord, qui connaît beaucoup de succès, continuera de proposer des mesures innovatrices pour réduire la pauvreté dans notre province;
- les personnes âgées et les propriétaires de terres agricoles profiteront de l'élimination des taxes scolaires sur leurs propriétés;
- tous les résidents du Manitoba bénéficieront d'autres mesures incitatives visant à promouvoir l'efficacité énergétique lors de rénovations domiciliaires.

Nous continuerons à offrir un financement stable aux universités et à maintenir les frais de scolarité à un niveau peu élevé. Nous promulguerons des mesures législatives pour que l'augmentation des frais de scolarité ne dépasse pas le taux d'inflation. Nous réduirons les taux d'intérêt sur les prêts étudiants au taux préférentiel et nous modifierons les règles de l'aide aux étudiants afin que nos jeunes puissent terminer leurs études avec moins de dettes. Cela les encouragera encore plus à rester au Manitoba pour y commencer leur carrière et y fonder une famille.

Notre gouvernement travaillera avec le secteur privé pour augmenter le nombre d'unités locatives au centre-ville de Winnipeg et partout dans la province. Les terrains de stationnement extérieurs situés au centre-ville de Winnipeg seront réaménagés. D'importants travaux d'agrandissement du Centre des congrès aideront à poursuivre le renouvellement en cours dans ce quartier.

Les activités de loisirs sont essentielles à une grande qualité de vie et à des collectivités en santé. Notre plan quinquennal de rénovation et d'amélioration de nos parcs et de nos terrains de camping se poursuivra. D'autres initiatives feront en sorte que tous les habitants du Manitoba aient la possibilité de profiter d'activités sportives et d'un style de vie actif grâce entre autres à des installations de soccer de classe mondiale, à des aires de jets d'eau, à des terrains de jeux, aux complexes sportifs de l'Université de Winnipeg et du centre communautaire Dakota, et à un éventail de projets dans les régions rurales et du nord du Manitoba.

Notre patrimoine naturel est également essentiel à la qualité de vie au Manitoba. Notre gouvernement donnera suite au vote unanime de l'Assemblée en faveur de la protection de nos ressources hydriques, notamment en prolongeant le moratoire sur les pratiques non durables de l'industrie porcine.

Les Manitobains et les Manitobaines ont évalué des plans concurrents de protection de nos lacs et de nos rivières, et ils ont donné leur aval à un plan qui demande à chaque individu, où qu'il soit dans la province, de faire sa part en vue d'empêcher la pollution de nos cours d'eau. Nous collaborerons avec les villes, les villages et les municipalités du Manitoba afin de veiller à réaliser des progrès constants en matière de protection de nos ressources hydriques. Nous travaillerons avec le secteur de l'agroalimentaire en vue de trouver des façons de protéger notre eau et de maintenir la prospérité de ce secteur dans l'avenir. Nous élaborerons une stratégie de gestion des eaux de surface pour lutter contre les inondations et réduire la pollution qui détruit nos lacs.

Notre gouvernement fera en sorte qu'Hydro-Manitoba demeure une société publique solide, et il ira de l'avant avec des plans de développement qui en maintiendront la croissance. Nous veillerons à ce que la ligne de transport d'électricité Bipole III soit construite du côté ouest du lac Winnipeg, afin de protéger notre forêt boréale, d'assurer notre sécurité énergétique à long terme et de permettre à Hydro-Manitoba de continuer à vendre son énergie aux États-Unis à un prix avantageux.

En outre, et en partenariat avec des Premières nations, nous augmenterons notre capacité de production hydroélectrique, notamment grâce aux barrages de Keeyask et de Conawapa. En plus de créer 25 000 années-personnes de travail, ces importants projets de construction – qui sont sans précédent dans l'histoire de notre province – nous permettront d'augmenter les exportations rentables d'énergie et de garder bas les tarifs d'hydroélectricité pour les entreprises et les familles manitobaines.

Afin de tirer profit des possibilités importantes qui découleront des projets de développement de l'hydroélectricité, notre gouvernement va établir le *Fonds manitobain pour la création d'emplois dans le secteur de l'énergie*. Ce fonds favorisera le développement des entreprises manitobaines et la création d'emplois au Manitoba par des compagnies internationales. De plus, il encouragera le développement de l'énergie hydroélectrique et d'autres sources d'énergie propre dans la province.

Notre gouvernement a été élu afin de bâtir un meilleur avenir pour le Manitoba, en nous appuyant sur nos forces nombreuses et en affrontant résolument les graves défis qui se profilent. L'inondation de 2011, d'une étendue sans précédent, est loin d'être terminée. Beaucoup de Manitobains n'ont toujours pas pu rentrer chez eux et beaucoup d'autres travaillent à la remise en état de leur propriété. Les niveaux d'eau qui demeurent élevés augmentent le risque que des tempêtes fassent d'autres dégâts cet automne et que de nouvelles inondations surviennent au printemps prochain.

Pour réduire ce risque, nous avons commencé le creusement d'un canal d'urgence qui fera baisser le niveau du lac St. Martin et du lac Manitoba. Des travaux ont également lieu pour aider la population à réparer les dégâts causés par les crues et à installer de nouvelles protections contre les inondations.

Les plans visant à supprimer le rôle de guichet unique de la Commission canadienne du blé ont des conséquences à long terme pour le Manitoba, pour Winnipeg en tant que plaque tournante importante de l'industrie céréalière, pour les agriculteurs et les collectivités agricoles, pour l'avenir du port de Churchill, et pour le rôle du Manitoba en tant que centre de recherches sur les céréales. Au cours des prochaines semaines, une coalition du Manitoba se rendra à Ottawa pour attirer l'attention sur ces questions et chercher des solutions.

Étant donné la situation incertaine de l'économie mondiale, notre province pourrait devoir affronter de nouveaux défis dans les mois et les années qui viennent. L'économie du Manitoba a bien résisté au ralentissement mondial en montrant que la meilleure façon de répondre aux perturbations économiques est de s'engager à long terme dans la voie de la croissance, de l'innovation et de l'accroissement de la main-d'œuvre.

À la suite de la crise financière mondiale de 2008, notre gouvernement a participé au programme national de relance économique et a adopté une nouvelle stratégie quinquennale de gestion financière. Celle-ci vise à fournir un certain soutien économique aux collectivités durant une période de récession et à préserver les acquis des dix années précédentes dans le domaine des finances publiques et des investissements en immobilisations. Les objectifs du programme de relance ont été atteints et le Manitoba garde le cap en ce qui concerne sa stratégie budgétaire de cinq ans.

Alors que de nouveaux nuages se forment au-dessus de quelques-unes des premières économies du monde, notre gouvernement travaillera étroitement avec la population du Manitoba afin de surveiller les répercussions pour l'économie provinciale, et avec le gouvernement fédéral afin de formuler des politiques appropriées. Nos objectifs permanents sont le maintien de la croissance économique, l'augmentation de l'efficacité de nos programmes et le respect de nos engagements envers les Manitobains et les Manitobaines.

Tous les membres de cette Assemblée savent que les décisions que nous prenons aujourd'hui détermineront l'avenir de la province. Ces décisions doivent permettre au Manitoba de continuer de progresser et de réaliser tout son immense potentiel.

Au moment où vous vous apprêtez à assumer les responsabilités que la population du Manitoba vous a confiées, j'ai bon espoir que la divine Providence guidera vos délibérations pour le plus grand bien de tous les Manitobains et Manitobaines.

Le lieutenant-gouverneur se retire.

LE PRÉSIDENT OCCUPE LE FAUTEUIL

PRIÈRE

Sur la motion de M. le *premier ministre* SELINGER le projet de loi 1 — *Loi sur la prestation des serments d'entrée en fonction/An Act Respecting the Administration of Oaths of Office* — est lu une première fois.

Sur la motion de M. le *premier ministre* SELINGER, l'Assemblée confie à Tom NEVAKSHONOFF, *député de la circonscription électorale d'Entre-les-Lacs*, les fonctions de président des comités pléniers et de président adjoint.

Sur la motion de M. le *premier ministre* SELINGER, l'Assemblée confie à Rob ALTEMEYER, *député de la circonscription électorale de Wolseley*, les fonctions de vice-président des comités pléniers.

Sur la motion de M. le *premier ministre* SELINGER, l'Assemblée confie à Mohinder SARAN, *député de la circonscription électorale de The Maples*, les fonctions de vice-président des comités pléniers.

L'Assemblée permet à M^{me} la *ministre* HOWARD de proposer que les ordres sessionnels figurant ci-dessous s'appliquent à la présente session malgré tout autre usage ou toute autre règle de l'Assemblée :

Fin du débat sur le discours du trône le 1^{er} novembre 2011

1. Si la motion portant sur l'adresse en réponse au discours du trône de la première session de la quarantième législature n'a pas été mise aux voix avant le jeudi 1^{er} novembre 2011, ce jour est alors réputé être le huitième et dernier jour de débat. À 16 h 30 le même jour, le président interrompt les travaux et, sans qu'il soit tenu compte de l'heure, met aux voix toutes les questions qui doivent être tranchées pour que soit terminé l'examen :
 - a) de tout amendement ou sous-amendement à la motion principale portant sur l'adresse en réponse au discours du trône n'ayant pas été mis aux voix;
 - b) de la motion principale portant sur l'adresse en réponse au discours du trône.

Mesures prioritaires

2. Tout rappel au *Règlement* ou toute question de privilège qui a été soulevé ou que l'Assemblée examine est mis de côté — et aucun autre rappel ni aucune autre question ne peut être soulevé — tant que le président n'a pas tranché les questions visées à l'article 1. Par la suite et sans qu'il soit tenu compte de l'heure, le président termine l'examen du rappel ou de la question mis de côté.

Ajournement

3. Dès qu'il a pris les mesures visées aux articles 1 et 2, le président ajourne les travaux de l'Assemblée sans motion d'ajournement. Ceux-ci ne reprennent que lorsqu'il convoque l'Assemblée de nouveau.

Il s'élève un débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le président informe l'Assemblée de la nomination d'Andrew CHUDLEY, de Katie COOK, de Jacqueline DONNER, de Sam DUECK, de Jaclyn FLOM, de Kyle FRIESEN, de Rebecca KUNZMAN, de Victoria PLOZAY, de Stacey SCHOTT et de Korie WERNER aux postes de pages pour la première session de la quarantième législature.

Sur la motion de M. le *premier ministre* SELINGER, il est proposé qu'un comité spécial se composant de M^{me} BRAUN, M. le *ministre* CHOMIAK, MM. EICHLER et GOERTZEN, M^{me} la *ministre* HOWARD, M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que M^{me} TAILLIEU soit chargé d'établir la représentation proportionnelle de chaque parti au sein des comités permanents que prévoit le paragraphe 83(1).

Jeudi 20 octobre 2011

Sur la motion de M. le *premier ministre* SELINGER, l'Assemblée ordonne que le discours du trône soit pris en considération demain.

M. le *premier ministre* SELINGER propose la levée de la séance. La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 14 h 18, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Daryl Reid